NUMÉRO 62 | HIVER 2016/17

GLOBAL+

Globalisation et politique Nord-Sud

alliancesud

Swissaid | Action de Carême | Pain pour le prochain | Helvetas | Caritas | Eper | www.alliancesud.ch

Financement climatique de la Suisse : Les solutions aux fonds des tiroirs

RIE III : les nouvelles failles fiscales | TISA : pas de conclusion en vue cette année | Une Convention entreprises et droits de l'homme à l'ONU ?

News

Flux financiers illicites:
La Suisse reste une boîte noire
dgr. Après de longues hésitations, le Conseil fédéral a finalement approuvé à la mi-octobre son « rapport sur les flux financiers déloyaux et illicites en provenance des pays en développement ». Le rapport devait permettre de clarifier le rôle de la place financière suisse en lien avec ces flux. Mais le Conseil fédéral est resté bien en-deçà de cet objectif: même si le rapport offre une intéressante synthèse des efforts internationaux entrepris au sein de l'OCDE et du G20 contre l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et la corruption, il reste quasiment muet sur le rôle spécifique de la place financière suisse dans cette « économie de l'ombre » globale. Une omission d'autant plus difficile à comprendre au vu du fait que la Suisse reste le premier pays au monde en termes de gestion d'actifs off-shore.

Résolution du Parlement européen sur la responsabilité des entreprises
lm. Suite à la Recommandation du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et les entreprises adoptée en mars 2016 (voir Global+ été 2016), le Parlement européen a approuvé à la fin octobre 2016 – à une écrasante majorité de 569 voix contre 54 (et 74 abstentions) – une Résolution sur la responsabilité des entreprises dans les violations graves des droits de l'homme dans les pays tiers. Le Parlement européen invite le Conseil et la Commission européenne à adopter des règles relatives à la responsabilité des entreprises eu égard aux violations graves des droits de l'homme dans l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement. Il propose l'établissement d'un label attestant du respect des droits de l'homme (certified « abuse-free » product label), pour sensibiliser les producteurs et les consommateurs, assorti d'un organe de suivi indépendant doté de pouvoirs d'inspection.

AIE: pas à la hauteur des défis actuels
js. Le rapport « World Energy Outlook 2016 » de l'Agence Internationale de l'énergie (AIE) cause l'embarras. L'agence, créée en 2004 par l'OCDE, publie régulièrement des projections sur le futur mix énergétique global. Greenpeace et Oil Change International critiquent le fait que, dans son dernier rapport, l'IEA analyse de manière totalement insuffisante la percée des énergies renouvelables qui peut être constatée dans le monde entier. Bien que l'AIE reconnait qu'elle a longtemps sousestimé le potentiel des énergies renouvelables, cette reconnaissance n'est pas reflétée dans ses projections. Les prévisions se baseraient, encore et toujours, sur des technologies comme le charbon, bien que l'énergie solaire est aujourd'hui, par exemple en Inde, produite à meilleur coût et sans effets préjudiciables pour la qualité de l'air et de l'eau.

Placements socialement et écologiquement responsables
dh. Pour la première fois en Suisse, il est possible de déposer son argent sur des comptes-épargne qui ont un effet positif direct d'un point de vue social et environnemental dans les pays en développement. La Banque Alternative Suisse (BAS) et Oikocredit International, dont le siège est aux Pays-bas ont lancé un tel compte de soutien. La BAS accorde des prêts à Oikocredit International à hauteur des montants placés. La coopérative d'investissement à but social finance par ce biais des organisations partenaires dans plus de 70 pays en développement. Cela permet, sur le plan local, l'octroi de micro-crédits, le soutien aux énergies renouvelables ou le financement de coopératives paysannes.

Impressum

GLOBAL+ paraît quatre fois par an.

Editeur:
Alliance Sud, Communauté de travail Swissaid | Action de Carême | Pain pour le prochain | Helvetas | Caritas | Eper
E-Mail: globalplus@alliancesud.ch
Site Internet: www.alliancesud.ch

Médias sociaux politique:
www.facebook.com/alliancesud,
www.twitter.com/AllianceSud
Médias sociaux InfoDoc:
www.facebook.com/Alliancesuddoc,
www.twitter.com/dok_alliancesud

Rédaction:
Laurent Matile (lm), Tél. +41 21 612 00 98

Iconographie: Nicole Aeby
Graphisme: Clerici Partner AG, Zurich
Impression: s+z: gutzumdruck, Brig
Tirage: 1500
Prix au numéro: Fr. 7.50
Abonnement annuel: Fr. 30.–
Abonnement de soutien: min. Fr. 50.–
Prix publicité/encartage: sur demande
Photo de couverture: Manifestation à la Conférence sur le climat COP22 à Marrakech, novembre 2016. © Mosa'ab Elshamy/AP/Keystone

Le prochain numéro paraîtra fin mars 2017.

Alliance Sud en un clin d'œil

Président
Melchior Lengsfeld, directeur d'Helvetas Swiss Intercooperation

Direction
Mark Herkenrath (directeur)
Kathrin Spichiger, Andrea Rotzetter
Monbijoustr. 31, Case postale, 3001 Berne
Tél. +41 31 390 93 30
Fax +41 31 390 93 31
E-Mail: mail@alliancesud.ch

Politique de développement

- ***Coopération au développement***
  Eva Schmassmann, Tél. +41 31 390 93 40
  eva.schmassmann@alliancesud.ch
- ***Agenda 2030***
  Sara Frey, Tel. +41 76 388 93 31
  sara.frey@alliancesud.ch
- ***Politique financière et fiscale***
  Dominik Gross, Tél. +41 31 390 93 35
  dominik.gross@alliancesud.ch
- ***Environnement et climat***
  Jürg Staudenmann, Tél. +41 31 390 93 32
  juerg.staudenmann@alliancesud.ch
- ***Commerce et investissements***
  Isolda Agazzi, Tél. +41 21 612 00 97
  isolda.agazzi@alliancesud.ch
- ***Multinationales et droits humains***
  Laurent Matile, Tél. +41 21 612 00 98
  laurent.matile@alliancesud.ch
- ***Médias et communication***
  Daniel Hitzig, Tél. +41 31 390 93 34
  daniel.hitzig@alliancesud.ch

InfoDoc Berne
Dagmar Aközel-Bussmann / Emanuela Tognola / Emanuel Zeiter
Tél. +41 31 390 93 37
dokumentation@alliancesud.ch

Bureau de Lausanne
Isolda Agazzi / Laurent Matile / Katia Vivas
Tél. +41 21 612 00 95 / Fax +41 21 612 00 99
lausanne@alliancesud.ch

InfoDoc Lausanne
Pierre Flatt / Nicolas Bugnon / Amélie Vallotton Preisig
Tél. +41 21 612 00 86, doc@alliancesud.ch

Bureau de Lugano
Lavinia Sommaruga
Tél. +41 91 967 33 66 / Fax +41 91 966 02 46
lugano@alliancesud.ch

Trump en Ouganda

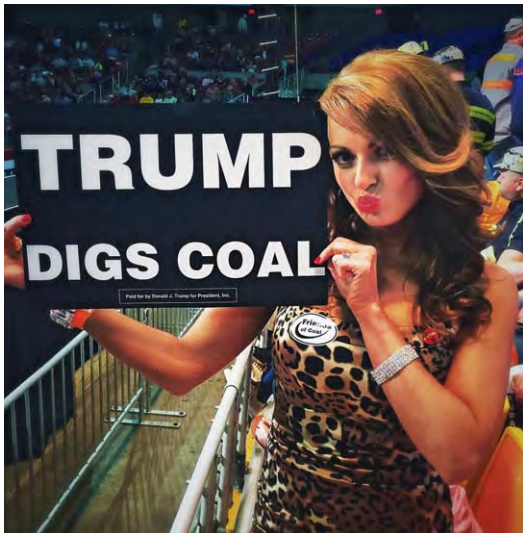

Photo: ©Dermot Tatlow/Laif / Keystone

«Trump s'y connait en charbon», sympathisante dans l'Etat de Virginie-Occidentale.

Donald Trump a gagné. Du moins, la majorité des voix des électeurs masculins blancs dans les Etats déterminants. Parmi les perdants figurent la protection du climat, la décence politique, les musulmans et nous, le continent africain.

Voilà ce qui ressort des commentaires des journaux en ligne au Kenya, au Nigeria et en Ouganda suite aux élections américaines.

Il vaut la peine de jeter un regard sur la couverture de la campagne électorale aux Etats-Unis et les contributions des lecteurs/trices en dehors du Nord nanti. Comment les médias relatent-ils les élections dans les pays en développement et en transition, pays qui sont tout autant concernés que nous?

Au Bangladesh, de nombreux témoignages font état de la peur intense (et manifestement justifiée) que le changement climatique s'amplifie. Chacun sait que Trump considère que le réchauffement de la planète est une hideuse invention de la propagande chinoise. En quoi serait-il concerné par le fait que l'augmentation du niveau de la mer a déjà des conséquences et que les raz-de-marée augmentent?

Pourtant, 48 des pays en développement les plus pauvres et les plus concernés ont annoncé à la dernière Conférence sur le climat de Marrakech vouloir dorénavant poursuivre des objectifs de réduction des émissions de CO_2 d'autant plus ambitieuses. Il est dès lors encore plus urgent que les autres pays riches – hors Etats-Unis de Trump – les soutiennent dans leurs efforts et mettent à disposition les moyens financiers promis.

Il est par conséquent très préoccupant qu'en Suisse, le Conseil fédéral ait laissé des propositions correspondantes aux fonds des tiroirs *(page 4)*.

Retour à Trump. Non seulement au Bangladesh, mais également au Mexique et ailleurs, les gens s'inquiètent des projets de Trump d'expulsion des immigrés « illégaux ». Où vont aller les dizaines de milliers de compatriotes qui devraient rentrer au pays? Comment faire sans les transferts financiers des membres de la famille? Que va-t-il advenir de la coopération au développement des Etats-Unis? Et qu'en est-il des exportations vers les Etats-Unis qui devraient à nouveau être taxées de droits de douane élevés?

Daniel Kalinaki décrit l'élection de Trump dans le *Daily Nation* au Kenya comme l'élection « la plus africaine » de l'histoire des Etats-Unis. Quelques lecteurs ont objecté : tout au moins le parti qui a perdu a reconnu sa défaite sans fomenter une révolte.

La question soulevée par Owei Lakemfa dans le *Premium Times* au Nigeria est pour le moins pertinente: comment peut-on prendre comme modèle la démocratie d'un pays profondément divisé et qui met sous le nez du monde un fraudeur fiscal, misogyne et xenophobe? La *Dhaka Tribune* partage les craintes de nombreux commentateurs au Nord et au Sud selon lesquelles l'exemple de Trump pourrait faire école et donner un nouvel élan politique aux démagogues mensongers et xénophobes de ce monde.

Cela a été dit x-fois : la nouvelle administration doit se mettre au travail avant que l'on puisse connaître la direction dans laquelle la politique américaine se dirigera. Il n'y a guère de raison d'être optimiste. Mais une chose est sûre : la certaine autorité morale que les Etats-Unis avaient acquise il y a huit ans avec l'élection du premier Président noir s'est effondrée et a fait place à un énorme désenchantement.

Mark Herkenrath, directeur d'Alliance Sud

Points forts

Mobiliser les fonds pour le climat
4 **Le Conseil fédéral connaît les solutions depuis 2011**

Réforme de l'imposition des entreprises III
6 **Quels sont les vrais enjeux?**

Accord sur les services TISA
7 **Pourquoi une conclusion serait préjudiciable**

Entreprises et droits humains
9 **Le chemin sinueux vers un traité à l'ONU**

Agenda 2030 et développement
10 **Comment assurer l'efficacité du financement**

Des propositions dans le bon sens : dans les tiroirs depuis 2011

Jürg Staudenmann **Le gouvernement suisse sait depuis des années déjà comment mobiliser des ressources climatiques supplémentaires. Adressé au Conseil fédéral, un rapport[1] à ce sujet sort tout juste des tiroirs et corrobore ce qu'Alliance Sud postule depuis longtemps : la Suisse dispose de moyens adéquats et réalistes de mobilisation de ressources en faveur de la politique climatique internationale.**

En 2009, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'élaborer en collaboration avec le DFF et le DFJP un rapport sur « des instruments de financement nouveaux et supplémentaires pour les contributions (publiques) suisses pour le régime international sur le climat ». Les auteurs ont à l'époque estimé que la Suisse devait s'attendre à des versements croissants dans ce contexte, allant jusqu'à 800 millions de francs d'ici à 2020, et ont donc examiné en détail diverses sources de financement existantes et potentielles pour mobiliser les moyens nécessaires et ce, en respectant autant que possible le principe pollueur-payeur.

Le rapport est daté du 30 novembre 2011, mais il n'a été mis en ligne que récemment sur le site Web de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le Conseil fédéral a pris le contre-pied des recommandations des experts de quatre départements (le rapport est aussi cosigné par le Seco) : le gouvernement a toujours minimisé les contributions potentiellement dues par la Suisse. De plus, le Conseil fédéral a misé sur le fait que le secteur privé assumerait un jour deux tiers des contributions demandées. Mais le rapport a montré qu'il était possible et judicieux d'envisager de nouvelles options de financement mobilisant des moyens justement là où sont engendrées la plupart des émissions de CO_2. Ceci aurait aussi un effet secondaire incitatif dans la transition énergétique souhaitée.

Que dit le rapport ?

Eu égard au frein à l'endettement, le rapport distingue deux options fondamentales : (1) soit des contributions au financement climatique international sont compensées « dans les domaines de compétences existants de la Confédération ». Soit (2) des ressources supplémentaires sont générées, si possible en se basant sur une disposition à affectation spéciale dans la Constitution et utilisées dans ce but.

L'avantage de la seconde option, à savoir celle de nouvelles sources de financement affectées, serait la « disponibilité de moyens à long terme et dans la mesure nécessaire ». Elles seraient aussi soustraites « à la gestion à court terme du Parlement ».

Le rapport a immédiatement été rangé dans les tiroirs. Les diverses options de financement potentiellement prometteuses qu'il proposait (lire l'encadré) n'ont pas fait l'objet d'une analyse plus fouillée. Le Conseil fédéral a uniquement suivi la première option et décidé de continuer de financer les contributions climatiques en puisant dans le budget du développement.

Au début de l'an prochain, le Conseil fédéral doit présenter un nouveau rapport sur des options de financement sur le climat.[2] On est impatient de savoir quelles propositions ayant sommeillé des années durant dans les tiroirs seront « redécouvertes » à cette occasion. Les complétera-t-on par des idées nouvelles et novatrices ? On pourrait ainsi envisager l'introduction d'une taxe compensatoire sur tous les vols, en faveur d'un fonds pour le climat ou de mécanismes de compensation climatiques en place. Un tel mécanisme serait fiscalement neutre et donc pas touché par le frein à l'endettement. Moyennant un tel instrument, on pourrait aussi utiliser pour le financement de la lutte contre le changement climatique des recettes provenant de sanctions à l'importation frappant des voitures de tourisme nouvellement immatriculées qui ne respectent pas les normes d'émission de CO_2.

La Suisse a raté le coche

Le fait de ne pas avoir tenu compte et élaboré les idées formulées dans le rapport de 2011 n'est pas seulement extrêmement fâcheux : le rapport est surtout une opportunité ratée. Son rangement dans les tiroirs a notamment entraîné l'affectation de 12,5 pour cent du budget de la DDC à la protection internationale du climat dans le Message concernant la coopération internationale de la Suisse pour les années 2017–2020[3]. Dans la révision de la nouvelle loi sur le CO_2 – laquelle doit entrer en vigueur en 2020 – dont la consultation prend fin ces jours, on ne trouve pas non plus de traces du rapport de 2011. Le Conseil fédéral note certes dans ses commentaires sur le projet de loi, que la Suisse doit, dès 2020, s'attendre à des paiements pour le financement climatique de l'ordre de 450 à 1100 millions de francs par an ; mais il ne fait aucune proposition sur la manière d'acquérir ces moyens en tenant compte du principe pollueur-

Photo: ©Simon Belcher/Image Broker/Keystone

La protection du fragile climat mondial exige que tous les pays prennent leurs responsabilités.

payeur – ce qui devrait, justement, avoir lieu dans le cadre de la révision de la loi sur le CO_2.

Malencontreusement classé sans suite, le rapport de 2011 aurait créé la base permettant d'explorer – au cours des cinq années écoulées – les intelligentes propositions qu'il contient et de les soumettre au débat politique. Dès lors, la Suisse figure aujourd'hui dans le peloton en déclin des Etats prospères qui se rendent aux conférences annuelles sur le climat sans engagements financiers.

1 http://bit.ly/2fo6UOW

2 À la mi-2015, par un postulat (15.3798) adopté à l'unanimité, la Commission de politique extérieure du Conseil national a chargé le Conseil fédéral d'établir un tel rapport.

*3 Alliance Sud critique depuis des années le fait que des moyens attribués, dans la loi, à la lutte contre la pauvreté et contre l'inégalité croissante servent toujours davantage pour des paiements climatiques. Le rapport souligne qu'un financement transitoire (…) devrait se faire « à partir du budget fédéral ordinaire » en attendant de trouver des sources alternatives. Mais, il cite aussi explicitement l'utilisation de « moyens **supplémentaires** pour l'aide au développement » et le crédit-cadre Environnement mondial de l'OFEV.*

Options de financement « mises dans les tiroirs » en 2011[1]

1. Hausse de l'impôt sur les huiles minérales
2. Introduction d'un impôt sur la consommation des carburants pour l'aviation (kérosène); ou
3. sur tous les carburants fossiles
4. Introduction d'une taxe climatique générale sur toutes les émissions de gaz à effet de serre
5. Vente aux enchères de droits d'émission pour les entreprises
6. Affectation ultérieure de l'actuelle taxe prélevée sur les combustibles

Le rapport souligne notamment qu'une hausse de l'impôt sur les huiles minérales présente l'avantage que cette taxe existe déjà et que la charge liée à son exécution serait donc modique. De façon générale, une plus forte imposition des transports serait judicieuse, car elle se conformerait au principe du pollueur-payeur et aurait, de plus, un effet secondaire incitatif positif sur un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre. S'agissant de l'option 4, le rapport avance qu'en vertu du principe du pollueur-payeur, une taxe climatique généralisée serait la meilleure approche et qu'on pourrait l'appliquer, suivant l'aménagement de l'instrument, au prix d'un effort raisonnable. Vu l'option 5 décrite dans le rapport, il est difficile de comprendre aujourd'hui qu'elle n'ait pas été poursuivie dans le cadre du Message qui vient d'être présenté sur l'intégration de la Suisse au système d'échange de quotas d'émission européen.

Le rapport conclut que les contributions climatiques suisses peuvent être assurées moyennant une nouvelle source de financement à affectation spéciale. Les ressources additionnelles nécessaires seraient ainsi « disponibles à long terme et dans la mesure nécessaire ».

1 La plupart des recommandations du rapport « gelé » coïncident avec les orientations que propose depuis l'été 2016 le Programme de protection du climat Suisse 2.0 de l'Alliance climatique.

Référendum sur la réforme de l'imposition des entreprises III

Nouvelle faille fiscale

Dominik Gross **A l'origine, la réforme de l'imposition des entreprises III devait tirer un trait sur le paradis fiscal que la Suisse représente pour les entreprises multinationales. Mais l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts chamboule totalement cette intention. Il pourrait également porter préjudice aux pays en développement.**

C'est en juin 2016 que les Chambres fédérales ont adopté le projet de réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III). Initialement, ce projet devait adapter la politique fiscale suisse aux nouvelles normes internationales de l'OCDE, de l'UE et du G20 et rendre le paradis fiscal helvétique moins attrayant pour les grands groupes. Mais le projet final ne respecte pas cette intention première, loin s'en faut! Une forte majorité bourgeoise du Parlement s'est en effet servie du projet de réforme pour remplacer d'anciens régimes fiscaux privilégiés par de nouveaux et attiser de plus belle la concurrence fiscale entre les cantons. Avec de graves conséquences : on craint des pertes de recettes fiscales d'au moins 1,5 milliard de francs par an pour la Confédération et le taux d'imposition cantonal effectif sur les bénéfices de certaines entreprises pourrait ne plus être que de 3 pour cent. Le 6 octobre, une large coalition de partis de gauche et écologistes, ainsi que de syndicats, a déposé un référendum contre ce paquet et récolté plus de 57 000 signatures valables. Le projet sera soumis à une votation le 12 février 2017.

L'évasion fiscale des multinationales fait perdre 200 milliards de dollars par an au Sud

Ce sont avant tout les divers nouveaux régimes fiscaux spéciaux que le Conseil fédéral et le Parlement veulent introduire avec la RIE III – pour remplacer les anciens privilèges, déclarés non conformes par l'OCDE, pour les holdings et les sociétés de domicile et mixtes – qui posent problème en termes de politique de développement. En cas d'acceptation de la RIE III, on ne saura si ces régimes offrent de nouvelles possibilités de transfert de bénéfices à l'intérieur de groupes ayant leur siège principal en Suisse et des filiales dans des pays en développement qu'après l'adoption des ordonnances d'application. Cela s'avère problématique dans une optique démocratique, dans la mesure où les dimensions d'allègements fiscaux proprement dites que la RIE III ouvre aux entreprises ne seront mises en lumière que par ces ordonnances. Leur adoption relève de la compétence du Conseil fédéral. Les failles en matière d'imposition se cachent souvent dans les détails des ordonnances et ni les votants, ni le Parlement n'ont en substance quoi que ce soit à dire à ce propos.

Une chose est sûre : la « patent box », l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts, les déductions fiscales liées aux dépenses en faveur de la recherche et le développement et au niveau de l'imposition du capital peuvent en principe être utilisés comme des instruments de transfert de bénéfices. Ils causent des préjudices graves à l'hémisphère sud : d'après des estimations du Fonds monétaire international (FMI), l'évasion fiscale pratiquée par les grands groupes fait perdre plus de 200 milliards de dollars par an aux pays en développement.

Réciproquement, l'enjeu est de taille pour la place économique suisse si le remplacement des anciens régimes fiscaux spéciaux par de nouveaux devait capoter. Selon les indications du Conseil fédéral, la Suisse compte actuellement 24 000 entreprises au bénéfice de privilèges fiscaux. Chaque année, elles sont à l'origine de recettes fiscales proches de quatre milliards de francs pour la Confédération; elles fournissent en outre du travail à quelque 135 000 à 175 000 personnes. Même si cela équivaut à 3,2 pour cent seulement de tous les actifs en Suisse, cette réalité concerne davantage certaines régions que d'autres. L'Arc lémanique, le canton de Zoug ou la région de Bâle accueillent de très nombreuses entreprises jouissant de privilèges fiscaux. Près de la moitié de toutes les recettes fiscales issues de l'imposition des bénéfices des entreprises du canton de Bâle-Ville proviennent de sources bénéficiant de privilèges. Même

Quand l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts se mue en faille fiscale

L'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts permet de fixer le taux d'intérêt sur le capital propre excédentaire à un niveau supérieur à celui que prescrit le taux directeur de la Banque nationale. Cela présuppose la réalisation du revenu du capital sur un prêt intragroupe. En pareil cas, le taux à prendre en compte se conforme au principe de la pleine concurrence (arm's length principle) selon lequel les taux du marché doivent s'appliquer à des prêts consentis au sein d'un groupe. Le principe en question offre cependant des possibilités de manipuler le taux d'intérêt car les prix de pleine concurrence sont souvent arbitraires *(lire GLOBAL+ Nº 58)*. Pour mieux comprendre : la maison mère en Suisse entend transférer le bénéfice de sa filiale réalisé dans un pays africain à forte imposition vers un canton suisse à faible imposition. Elle consent un prêt à sa filiale, mais le grève d'un taux d'intérêt si haut que les intérêts que celle-ci doit verser réduisent substantiellement le bénéfice qu'elle a réalisé. Le bénéfice de la maison mère augmente tandis que celui de la filiale diminue. L'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts continue ainsi de rendre des cantons suisses attrayants pour des sièges d'entreprises multinationales, même après la suppression des privilèges des sociétés holdings.

la Directrice bâloise des finances Eva Herzog, laquelle, pour des raisons évidentes, était une des rares personnalités à défendre la réforme dans son parti, le PS, a entretemps laissé entendre qu'elle aurait préféré la mouture du projet de loi du Conseil fédéral à celle du Parlement.

Une idée pour la liste noire de l'OCDE?

A examiner de plus près la version de l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts que le Conseil des Etats a inscrit dans le projet au terme de la procédure d'élimination des divergences, on ne peut que se poser la question suivante : A quoi cette version servirait-elle, si ce n'est à permettre des transferts de bénéfices (lire l'encadré)? L'instrument permet aux entreprises de déduire du bénéfice imposable le revenu du capital (intérêt) réalisé sur le « capital propre excédentaire ». Mais le taux directeur est pour l'heure négatif, vu la politique d'intérêts négatifs de la Banque nationale. C'est pourquoi les entreprises ne peuvent actuellement pas profiter d'un tel système. On peut en outre se demander combien de temps l'OCDE tolérera encore l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts, vu que la Belgique a déjà fait des expériences clairement négatives avec cet instrument. Et, dans ses dernières propositions de lutte contre l'évasion fiscale, la Commission de l'UE le met sur liste noire. Il est donc possible que l'instrument figure sur une liste noire avant que la Banque nationale supprime les intérêts négatifs.

La législation fiscale est une matière des plus complexes, essentiellement maîtrisée par des études spécialisées et des bureaux de conseil internationaux cherchant – et trouvant – des failles dans l'intérêt de leur clientèle. Il est encore plus efficace d'intégrer ces failles fiscales, en amont, – moyennant un travail de lobbying – dans le processus législatif. En faisant valoir l'argument de l'enjeu que constitue l'attractivité de la place économique suisse, l'industrie offshore de notre pays fait régulièrement triompher ses intérêts. On verra le 12 février si cet argument recueille l'assentiment d'une majorité de votants dans les urnes.

Accord sur les services TISA

TISA : Les négociations patinent

Isolda Agazzi **Malgré les pressions de l'administration Obama, les Etats partie ont jeté l'éponge : le TISA ne sera pas conclu en décembre. Les négociations vont peut-être continuer l'année prochaine, mais de nombreuses dispositions restent problématiques, notamment la libéralisation des services publics – même en Suisse et contrairement aux promesses du Conseil fédéral.**

L'intention affichée par les négociateurs du TISA – Trade in Services Agreement, l'accord étendu sur le commerce de Services négocié depuis 2012 par 23 membres de l'OMC, dont la Suisse – était de boucler avant la fin de l'année. Une conférence ministérielle était même prévue le 5 et 6 décembre à Genève pour conclure l'essentiel de la négociation. Mais le 18 novembre, coup de théâtre : la fin (éventuelle) des négociations est reportée à l'année prochaine et la ministérielle est annulée. C'est que de nombreux points d'achoppement subsistent, à commencer par la libéralisation des services publics et la protection des données.

Le 7 octobre, Wikileaks a révélé que l'Union européenne (UE) avait demandé aux pays en développement participants[1] de geler leurs services publics de manière irréversible, tels que les télécommunications (Costa Rica, Mexique, Pakistan), la poste (Costa Rica, Mexique, Pérou), les services environnementaux (Costa Rica, Panama, Pérou), l'énergie et l'extraction minière (Mexique, Pakistan), ou demandé l'interdiction de l'obligation d'engager du personnel local (Maurice)[2]. Ce alors même que l'UE affirme ne pas vouloir libéraliser les services publics chez elle. Cela entraînerait une ouverture desdits services à la concurrence étrangère et à terme, fatalement, leur privatisation. De surcroît, beaucoup de pays accordent des subventions croisées pour maintenir les services publics même dans des zones reculées, où ils ne sont pas rentables. S'ils acceptent les requêtes de l'UE, ils devraient les accorder aussi aux fournisseurs de services étrangers et, en vertu des clauses de rochet et de gel, ne pourraient plus renationaliser si la privatisation s'avérait mauvaise pour le développement du pays. Mais l'UE ne s'arrête pas là : elle demande aussi aux PED l'ouverture des secteurs du commerce de détail, du transport maritime, de l'aviation, etc.

La Suisse libéralise les services environnementaux et les services informatiques

La Suisse n'est pas en reste. Sous pression de l'UE, dans sa 3ème offre révisée du 21 octobre, elle a enlevé toute réserve en matière de services publics environnementaux communaux et cantonaux et d'études d'impact environnementales (EIE) et les soumet ainsi aux clauses de rochet et de gel.

1 *Chili, Colombie, Costa Rica, Hong Kong, Ile Maurice, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou (Taiwan, Israël et Corée du Sud, pour autant qu'on les considère comme des PED)*

2 *https://wikileaks.org/tisa/analysis/20161007_TiSA_Analysis-on-Market-Access-Requests/page-1/#pagination*

Photo: © Nyani Quarmyne /Panos

La ville d'Accra, capitale du Ghana, est un bon exemple des problèmes liés à la privatisation des services publics. Photo: Un collaborateur de Safe Water Network (SWN) livre de l'eau potable dans un quartier de la classe moyenne supérieure. Les habitants des quartiers pauvres ne peuvent pas se payer de l'eau potable.

Pourtant, tout comme l'UE, la Suisse a toujours affirmé que le TISA n'allait pas libéraliser les services publics. Or, la nouvelle offre suisse implique que les politiques communales et cantonales en matière de gestion des eaux usées, des déchets, et autres services d'assainissement sont gelées et que si une commune libéralise un de ces services elle ne pourra plus jamais revenir en arrière (en vertu de la clause du rochet). Quant aux EIE, elles ne pourraient plus être obligatoirement confiées à des bureaux suisses (p.ex. exigence de siège ou de résidence).

L'annexe sur la localisation interdit en effet toute une série de mesures, dont par exemple les exigences de résidence dans le pays en question (dans ce cas, la Suisse) de « présence locale », ou de « contenu local ». Or, il est judicieux de maintenir la possibilité de recourir à de telles mesures, par exemple en matière de protection des consommateurs, de la vie privée, de l'environnement ou de la sécurité nationale.

Dans la nouvelle offre, et toujours sous pression de l'UE, la Suisse a aussi complètement libéralisé les services des technologies de l'information – une première dans un accord suisse de libre-échange. Elle n'a même pas exclu les systèmes de défense nationale, tels que les systèmes de cyber-protection, alors que cela pourrait poser un risque sérieux pour la sécurité du pays.

Pourtant, quand il s'agit d'accepter les requêtes d'autres pays, l'UE se montre beaucoup plus récalcitrante. C'est ainsi qu'elle n'entend pas accéder aux demandes américaines de libéraliser les « nouveaux services » – ceux qui n'existent pas encore, ou qui sont encore peu ou pas régulés. Si le TISA entre en vigueur et qu'un pays participant n'a pas pensé à les exclure de sa liste d'engagement – la Suisse n'a exclu ni Air B&B, ni les services liés à l'utilisation des drones, par exemple – leur régulation deviendra impossible.

Vers une libéralisation de la Poste, des CFF, de Swisscom et de la SSR par le biais des annexes

Bien que, dans son offre individuelle, la Suisse n'ait pas pris d'engagement en matière de libéralisation des grandes régies fédérales, certaines annexes entraîneraient de fait une libéralisation de la Poste, des CFF, de Swisscom et de la SSR, qui devraient être gérées selon une approche marchande. Certains objecteront que c'est déjà le cas – la fermeture récemment annoncée par la Poste de près de la moitié de ses bureaux et le licenciement de 1200 employés vont dans ce sens. Mais si TISA entre en vigueur, ce genre de processus deviendra irréversible. Si un jour la Confédération décide de renforcer le rôle public de la Poste, elle ne pourra plus le faire.

D'autres annexes sont tout aussi inquiétantes, à commencer par celle sur la transparence, qui donne une base légale aux multinationales, en droit international, pour faire du lobbying lorsque des lois ou règlements nationaux sont en cours de préparation. Si demain la Suisse décidait d'interdire définitivement les OGM, par exemple, Monsanto aurait une base légale solide pour s'y opposer et, si elle estimait que son droit à être consultée a été violé, elle pourrait essayer de convaincre son pays d'origine de porter plainte contre la Confédération. Là aussi, on objectera que les multinationales commentent déjà les projets de lois en Suisse, mais le TISA leur donnerait le droit de se prononcer même sur des règlements au niveau central et local.

L'UE s'oppose au libre transfert des données à l'étranger

Finalement, un autre projet d'annexe très problématique est celui sur le « commerce électronique », qui prévoit la possibilité de transférer les données personnelles à l'étranger. Nos données – bancaires, de santé, sur nos habitudes de consommation, etc. – ne pourraient plus obligatoirement être stockées dans des serveurs en Suisse, mais elles pourraient être utilisées par les multinationales étrangères à leur guise et n'importe où. C'est contraire à la loi fédérale sur la protection des données. L'UE s'oppose fermement à cette proposition américaine. Mais jusqu'à quand?

En bref, le TISA entraînerait une « marchandisation » totale des services. Les engagements de certains Etats sur les services d'éducation, par exemple, ne visent pas explicitement à privatiser l'éducation publique. Mais en favorisant l'éducation privée, ils vont entraîner un système éducationnel à deux vitesses où le public est délaissé au profit du privé, aussi bien par les meilleurs professeurs que par les élèves les plus fortunés. Cela vaut la peine de se demander sérieusement si c'est le genre de société que nous voulons.

Vers un traité contraignant à l'ONU

Laurent Matile **En Suisse, suite au dépôt de l'initiative pour des multinationales responsables, le débat a pris une tournure nouvelle. L'ouvrage est également sur le métier à l'ONU.**

Les 14 au 16 novembre se retrouvaient à Genève quelque 2000 représentants de gouvernements, entreprises et société civile de 140 pays dans le cadre de la 5ème édition du *Business and Human Rights Forum* pour évaluer les douloureux et lents progrès enregistrés dans la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme[1], depuis leur approbation à Genève en 2011.

Quelques jours auparavant, du 24 au 28 octobre, se tenait au Palais des Nations la 2ème session du Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU (IGWG) établi suite à l'adoption de la Résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU[2] en juin 2014. Le mandat de l'IGWG, qualifié d'historique est l'« élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme ».[3]

Cette résolution, née de la mobilisation de quelque 600 organisations de la société civile, formant « l'Alliance pour un traité »[4], regroupant ONG du Nord et du Sud, vise à mettre fin à l'impunité des responsables de désastres écologiques et humains, comme lors de l'explosion de l'usine agrochimique d'Union Carbide en 1984 à Bhopal, en Inde, ou suite au déversement de millions de tonnes de déchets toxiques dans l'environnement entre 1964 et 1990, par Texaco, filiale de Chevron en Equateur. Ou, en 2013, l'effondrement des ateliers de confection textile du Rana Plaza (Bangladesh), qui a provoqué plus de 1000 décès. Le Conseil des droits de l'homme a donc décidé de chercher à combler ce vide juridique par l'élaboration d'une convention internationale.

Comme lors de sa 1ère réunion en juillet 2015, les travaux de l'IGWG ont porté sur la détermination du « contenu, la portée, la nature et la forme du futur instrument international » en vue de préparer des éléments pour le projet d'instrument juridiquement contraignant, en prévision des négociations sur le fond qui se tiendront lors de la 3ème session du Groupe de travail, en octobre 2017. Un projet de convention pourrait donc être prêt l'an prochain…

Du droit contraignant plutôt que des principes volontaires

La route vers des obligations contraignantes est un parcours semé d'embûches et fait face, depuis 40 ans, à la résistance obstinée des entreprises multinationales et, plus particulièrement de leurs associations. On se rappelle que dans les années 1970, l'ONU s'était fixé comme priorité d'élaborer un code de conduite international pour les multinationales. En 1976 furent adoptés les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE, révisés en 2011. En 2000, le Pacte mondial de l'ONU, lancé par Kofi Annan au WEF de Davos, invitait les entreprises à adopter un comportement sociétal responsable, mais a, pour certains, cassé la logique d'un droit international contraignant au profit de principes volontaires dont l'efficacité reste à démontrer. Enfin, les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, adoptés en 2011, ne contiennent aucune obligation contraignante pour les entreprises.

Mais les pays du Nord, où siègent 85 pour cent des multinationales, répugnent à un texte contraignant. Les Etats-Unis, l'Australie et le Canada refusent de participer aux travaux du groupe et la Russie a annoncé qu'elle ne souhaitait pas de traité. Suite aux pressions de la société civile et du Parlement, l'UE était représentée à la session d'octobre. En 2015, elle avait imposé des conditions très strictes: le texte doit être élargi à toutes les entreprises, y compris nationales, les multinationales doivent être présentes à la table des négociations et les discussions doivent se cantonner au périmètre des Principes directeurs de 2011.

L'élaboration d'une convention contraignante par le Conseil des droits de l'homme présuppose d'apporter des réponses à d'épineuses questions, notamment: quelle sera la complémentarité de cet instrument avec les Principes directeurs? L'ensemble des violations des droits de l'homme seront-elles couvertes ou uniquement les « graves abus »? Le traité concernera-t-il uniquement les sociétés transnationales ou l'ensemble des entreprises, indépendamment de leur taille? Le traité prévoira-t-il de nouvelles obligations extraterritoriales des Etats? L'instrument définira-t-il des obligations directement applicables aux entreprises? Comment le respect des obligations sera-t-il assuré, au niveau international et/ou au niveau national? Quelle sera la relation entre le traité et les accords commerciaux et de protection des investissements?

---

1 *http://www.humanrights.ch/upload/pdf/150518_ONU_Principes_directeurs_Entreprises.pdf*

2 *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G14/082/53/PDF/G1408253.pdf?OpenElement*

3 *La résolution, rédigée par l'Equateur et l'Afrique du Sud, co-signée par la Bolivie, Cuba et le Venezuela avait été adoptée par 20 voix (principalement des pays en développement) contre 14 (dont de nombreux pays membres de l'UE, mais sans la Suisse), avec 13 abstentions.*

4 *http://www.treatymovement.com « Dismantle corporation power and stop impunity! »*

De nombreuses propositions ont été établies par des chercheurs et la société civile quant à la forme et au contenu du futur traité.[5]

Le processus d'élaboration de la future convention se distingue sur un point fondamental du processus à l'origine des Principes directeurs de l'ONU de 2011. Cette distinction réside dans l'approche même de la régulation : la Résolution 26/9 prévoit en effet un retour au processus de régulation classique, centré sur les seuls Etats, qui met fin à l'approche « multistakeholder » (comprenant Etats, entreprises et société civile). Cette approche inclusive avait permis de mettre fin aux guerres de tranchées après l'échec des Normes sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises en 2003.[6] Seuls les Etats sont désormais représentés à la table des négociations.

On ne peut prévoir à ce stade la direction que prendront les futures négociations, sans parler de la durée de l'élaboration d'un instrument contraignant. Ces négociations pourraient durer plusieurs années, sans certitude de pouvoir aboutir à un résultat concret, notamment au vu des expériences faites avec les Normes sur la responsabilité de 2003. En outre, les entreprises transnationales ne seront amenées à rendre compte de violations des droits humains que dans les Etats qui auront ratifié la convention. Comme on peut difficilement s'attendre à ce que l'ensemble des Etats (principalement au Nord) y adhèrent immédiatement, l'impact initial d'une éventuelle convention pourrait être limité.

Au vu de ces nombreux impondérables, il serait regrettable que les Etats, aussi bien que les entreprises, réduisent leur engagement visant à assurer une mise en œuvre effective des Principes directeurs de l'ONU. Ces acteurs devraient au contraire redoubler d'efforts pour articuler l'indispensable « smart mix », alliant mesures volontaires et cadre réglementaire contraignant, en vue d'assurer le plein respect des droits de l'homme par les entreprises dans l'ensemble de leurs activités.

5 *Cf. p.ex. The Struggle for a UN Treaty : Towards global regulation on human rights and business. Jens Martens, Karolin Seitz. Global Policy Forum/Rosa Luxemburg Stiftung – New York Office. August 2016. https://www.globalpolicy.org/component/content/article/270-general/52867*

6 *http://ap.ohchr.org/docs/E/E-CN_4-Sub_2-2003-12-Rev_2.pdf*

CETIM : Impunité des sociétés transnationales

CETIM 2016, 112 pages
ISBN 978-2-88053-116-4

Une publication récente du CETIM analyse l'historique, les enjeux et les diverses initiatives concernant la responsabilité des sociétés multinationales eu égard aux violations des droits humains. Cette publication met en lumière la nécessité d'un instrument international contraignant permettant de sanctionner les multinationales impliquées dans ces violations.

Agenda 2030 et coopération au développement

Comment mobiliser efficacement l'aide au développement?

Eva Schmassmann **Après avoir défini des objectifs communs dans le cadre de l'Agenda 2030, la communauté internationale a discuté à Nairobi du type d'aide au développement susceptible d'apporter une contribution efficace à l'atteinte de ces objectifs.**

Souvenons-nous : en 1970, les pays industrialisés s'engageaient dans le cadre de l'ONU à investir plus de moyens dans l'aide au développement, à savoir 0,7 pour cent de leur PNB. Mis à part quelques rares exceptions, ces promesses n'ont pas été tenues. Au-delà de la question (quantitative) des montants, la question (qualitative) du « comment » de l'aide au développement a été âprement débattue ces dernières années.

En 2011, le Global Partnership for Effective Development Cooperation (GPEDC) a été initié à Busan, en Corée du Sud. Avant cela, l'efficacité de la coopération au développement était discutée au sein des « Forums de haut niveau » du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Le GPEDC est, quant à lui, une plateforme commune du CAD-OCDE et de l'ONU, qui intègre d'autres acteurs de la coopération au développement, comme le secteur privé et des fondations caritatives. A Busan, c'est principalement la forme traditionnelle d'« aide » au développement qui a fait l'objet de critiques. Selon les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide adoptée en 2005, les pays donateurs et les institutions devraient mieux se coordonner, définir leurs actions en phase avec les plans de développement des pays bénéficiaires et renoncer à toute forme d'aide liée.

Avec l'adoption de l'Agenda 2030 de développement durable, la communauté internationale s'est fixé en automne dernier un nouveau cadre de référence universel qui concerne également les politiques menées au niveau national dans les pays du Nord qui doivent évoluer dans un sens de durabilité. La coopération au développement reste néanmoins un instrument important pour soutenir, en particulier, les pays les plus pauvres. La question de l'efficacité de l'aide reste donc d'actualité.

A la fin novembre (après la clôture de rédaction), la communauté internationale s'est retrouvée dans le cadre du GPEDC à Nairobi : au centre des discussions se trouvait la question du type d'aide au

Agenda 2030: Mise en œuvre en et par la Suisse

Quel rôle pour les organisations de la société civile?

Sara Frey et Eva Schmassmann **Quelles ONG suisses travaillent pour quels objectifs de développement durable de l'ONU? Dans quel cadre et comment les organisations de la société civile suisse veulent-elles renforcer leur collaboration? Des représentants des ONG se sont rencontrés le 18 octobre au PROGR, à Berne, pour débattre de ces questions.**

Alliance Sud, le Centre pour la promotion de la paix, l'Union syndicale suisse et l'Alliance-Environnement ont invité quelque cinquante organisations actives dans des domaines thématiques divers, afin de se confronter à cette problématique. La conclusion principale de cette journée est que la plupart des organisations souhaitent une coopération, soit en termes de sensibilisation, soit dans le cadre des consultations que la Confédération organisera en vue du Rapport de base, prévu pour fin 2017.

L'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) a fêté son premier anniversaire en septembre dernier. En juillet 2016, la Suisse a présenté au Forum politique de haut niveau des réflexions liminaires quant à sa mise en œuvre. Avant de pouvoir passer aux choses concrètes, la Suisse doit, dans un premier temps, analyser où elle se situe en termes de mise en œuvre. Dans ce but, l'ensemble des services compétents de l'administration doivent fournir leurs analyses et définir les besoins d'action, ce qui permettra de faire connaître l'Agenda 2030 dans l'ensemble de l'administration.

Photo: © Alliance Sud

Dans un deuxième temps, les acteurs de la société civile et de l'économie seront consultés.

La préparation de ces consultations, mais également une concertation de fond sur le thème de l'Agenda 2030 ont été au centre des discussions du 18 octobre dernier, à Berne. Les syndicats et les nombreuses ONG présentes – actives dans les domaines de l'environnement, du travail, du développement, de la paix, de la formation, de la santé, de l'égalité des genres, des personnes avec handicap, etc. – ont pu constater qu'aujourd'hui déjà du travail est effectué en lien avec les 17 objectifs de l'Agenda 2030. Une collaboration étroite sera néanmoins nécessaire à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la forme concrète de cette collaboration reste à définir. Plusieurs hypothèses ont été avancées, allant d'une coopération ad hoc sur des propositions thématiques, à une charte suisse sur les ODD, jusqu'à une plateforme coordonnée autour d'un groupe central qui inclurait les divers plateformes et réseaux existants. Deux constats ont été faits à ce stade : un important travail de sensibilisation devra avoir lieu et il s'agira de jeter un regard critique et constructif sur la politique fédérale.

Les quatre organisations à l'origine de cette réflexion élaboreront ces prochaines semaines avec les autres participants une proposition quant à la forme de la future coopération. Il est prévu d'élargir le dialogue avec d'autres acteurs de la société civile, notamment les milieux académiques.

développement le plus efficace pour permettre la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2030. La volonté de contribuer à ce débat s'est néanmoins amenuisée. Dans les pays du Nord, la tendance à l'instrumentalisation de l'aide en vue d'atteindre des buts de politique migratoire et de politique étrangère resurgit, alors que dans les pays du Sud, les régimes autoritaires n'ont guère d'intérêt à intégrer la société civile.

Il est par contre essentiel de poursuivre le débat sur l'efficacité de l'aide dans le cadre de l'Agenda 2030. En effet, la question de la coordination entre les nombreux acteurs reste centrale, de même que la participation active des communautés locales afin d'éviter une mise sous tutelle par des fondations caritatives, le secteur privé ou des ONG internationales et de garantir le meilleur usage possible de ressources extrêmement limitées. Il faudra néanmoins attendre plusieurs années avant de savoir si le GPEDC, en tant que plateforme multi-acteurs, sera à même de jouer un rôle substantiel sur ces questions.

« Enabling Environment »

Pour Alliance Sud, la reconnaissance des ONG en tant qu'acteurs indépendants du développement à la Conférence de Busan représenta un pas important. En fait partie, l'« Enabling Environment », soit les conditions cadre qui doivent renforcer le rôle des ONG. Ce n'est que de cette manière que les ONG du Sud sont à même de faire part de leurs revendications dans le cadre de la définition des plans de développement nationaux et d'apporter un correctif à leurs gouvernements.

Programme 2017: Alliance Sud InfoDoc Berne et Lausanne

Tourisme et développement durable

InfoDoc, les centres de documentation publics d'Alliance Sud à Lausanne et à Berne, propose à son public une série thématique d'animations en 2017.

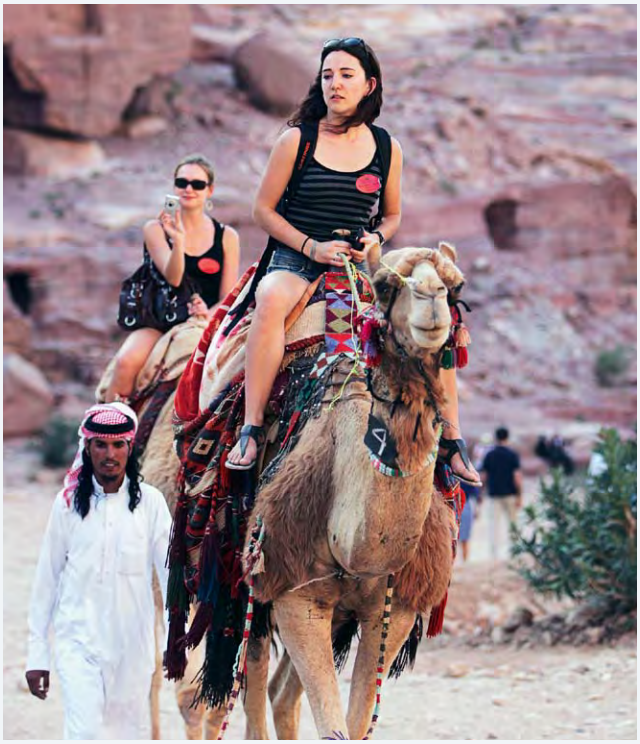

Photo: © Muhammad Hamed/Reuters

Touristes visitant les monuments de Pétra, en Jordanie.

Depuis 1950, le tourisme a connu une croissance quasiment ininterrompue : de 25 millions de touristes en 1950, le tourisme en comptabilisait 1 milliard 133 millions en 2014 (chiffres OMT). Le réchauffement climatique représente un défi existentiel pour l'activité touristique. Quels sont les coûts sociaux et environnementaux du tourisme? Existe-t-il des alternatives au tourisme de masse? En déclarant 2017 année du tourisme durable, l'Organisation des Nations Unies dénonce indirectement les ravages causés par le tourisme massifié et interroge ce que Bernard Duterme, Directeur du Centre tricontinental de Louvain-la-Neuve, nomme « le nouvel usage occidental du monde ».

Evénement Berne

2 février, 18h15	Was, wenn alle reisen können? Zielkonflikte der Agenda 2030. Feierabendgespräch mit Eva Schmassmann (Alliance Sud).
4 avril, 18h15	Nachhaltiger Massentourismus – Ein Widerspruch? Feierabendgespräch mit Christine Plüss (Arbeitskreis Tourismus und Entwicklung).
8 juin, 12h00	Film am Mittag: «Die Gans mit den goldenen Eiern» – Tourismus an Costa Ricas Pazifikküste» (Dokumentarfilm).
21 septembre, 18h15	Voluntourismus – Vom Freiwilligendienst zum touristischen Angebot? Podium mit Stefan Stolle (Helvetas) und Georg L'Homme (Unité).
26 octobre, 12h00	Film am Mittag: «When I Grow up I Want to Be a Tourist», «Slumtourismus in Jakarta», «Voluntourismus».
22 novembre, 18h15	Reisen im Jahr 2030? – Reisen im Spannungsfeld Klimaerwärmung und fossile Mobilität, Podium mit Caroline Beglinger (VCS Verkehrs-Club der Schweiz) und Kai Landwehr (myclimate).

Evénement Lausanne

2 mars, 18h30	Le tourisme dans tous ses états : conflits face à l'agenda 2030 (avec Eva Schmassmann, Alliance Sud).
16 mars, 12h00	Midi film : Tourisme et soutenabilité : aspects sociaux, économiques et environnementaux du voyage (extraits).
18 mai, 18h30	Débat : Tourisme humanitaire? Philippe Randin (Nouvelle Planète) et Isabelle Lejeune (Tourism for Help).
15 juin, 12h00	Midi film : Tourisme de catastrophe.
14 septembre, 12h00	Midi film : Tourisme et soutenabilité : aspects sociaux, économiques et environnementaux du voyage (extraits).
12 octobre, 18h30	Débat : Un tourisme durable pour tous, est-ce possible? Alexandre Savioz et Seraina Hürlemann, UNIL Et un-e représentant-e d'une agence de voyage.
12 octobre – 1er décembre	Exposition : « Tourisme durable » en collaboration avec l'Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV)

Ce programme n'est pas définitif et peut encore subir quelques variations.

Faits et chiffres
Concernant le tourisme et le développement

Source : Organisation Mondiale du Tourisme, 2015

45
facteur d'augmentation du nombre de touristes depuis 1950

5 %
des émissions globales de CO_2 liées au tourisme

1245 milliards USD
Recettes du tourisme international en 2014

GLOBAL+ Avenue de Cour 1 | 1007 Lausanne | Téléphone +41 21 612 00 95
E-Mail: globalplus@alliancesud.ch | www.facebook.com/alliancesud

www.alliancesud.ch